

quelle est la situation, en Allemagne, des 20.000 enfants de nos militaires ?

où l'on constate que la loi belge n'est faite que pour la Belgique

Cologne, avril 1967.

Deux attachés de cabinet — un de la culture française, un de la culture néerlandaise, nous l'avons dit à l'époque — se sont rendus dernièrement (n.d.l.r. En février 1967) en République fédérale allemande, où ils ont, en quelque sorte, fait une tournée des « popotes civiles ». C'est-à-dire qu'ils se sont intéressés à la condition des familles de nos militaires des Forces belges en Allemagne, et plus particulièrement à celle de leurs enfants.

Des dossiers leur ont été soumis. Des insuffisances — qu'on a qualifiées parfois de « désintéressement » de la nation pour des compatriotes qui la représentent outre-Rhin — leur ont été dénoncées. Des projets d'amélioration de la situation leur ont été proposés. Qu'en est-il résulté ? Rien jusqu'à présent, et c'est normal, trop peu de temps s'étant écoulé depuis la visite des deux fonctionnaires en question. Qu'en résultera-t-il ? En Allemagne, dans les milieux militaires, on espère que le gouvernement, ainsi que l'a promis le Premier ministre, il y a plusieurs mois, lorsqu'il se rendit déjà en inspection en République fédérale, s'intéressera à la condition de ces compatriotes et spécialement des jeunes Belges en Allemagne. Chez les civils, on ne désespère pas encore, mais on se demande quand même si les vingt ans qui se sont écoulés depuis la fin de la guerre, n'ont vraiment pas été suffisants pour doter effectivement les familles des militaires belges de droits réels, sinon égaux, du moins équivalents à ceux que la loi accorde à tous les Belges.

L'évolution des familles

Un malaise — on pourra le constater dans les lignes qui vont suivre — existe parmi les militaires belges d'Allemagne. Ces militaires y sont actuellement stationnés au nombre de onze mille

quatre cent nonante-huit. Or, des plans de restructuration sont élaborés au cabinet de la Défense nationale, en vertu desquels il faut s'attendre à une augmentation du nombre de nos volontaires de carrière en République fédérale. Si, actuellement, leur total représente en quelque sorte le tiers de l'ensemble de nos forces, à la fin de l'application du plan quinquennal de M. Poswick, ils constitueront le gros de nos troupes, c'est-à-dire les deux tiers. Uniquement pour ce qui concerne le pourcentage en appointés dans la Force d'intervention, qui se situe actuellement à 44,5 % et dont une partie est stationnée en Belgique, le plan de restructuration prévoit qu'il passera en 1972 à 63,4 %, la plus grande augmentation visant les caporaux et soldats, dont la proportion croîtra de 18,6 % à 39,5 %. Doublera-t-on aussi le nombre des familles ? Bien sûr, parmi les jeunes volontaires on comptera des célibataires. Mais de toute manière, on peut affirmer que, sans palliatif, la situation des intéressés, qui donne déjà lieu à des problèmes suffisamment sérieux pour justifier un déplacement de collaborateurs de ministres, sera aggravée dans les mois à venir, parce que le nombre des Belges intéressés en République fédérale allemande sera plus grand.

Au 1^{er} janvier 1960, 7.972 familles belges étaient implantées en Allemagne. En 1961, ce nombre était passé à 9.008. En 1962, il était devenu 10.217 ; en 1963, il atteignait le chiffre de 11.259 et celui de 11.442 en 1967, c'est-à-dire qu'il témoignait d'une augmentation de cinquante pour cent par rapport à la période de fin d'occupation (n.d.l.r. Le « Journal du Corps » du 26.2.1968 évalue à 11.794 le nombre de familles belges établies en Allemagne).

Sur cet ensemble, on reconnaît que 793 familles sont logées dans des conditions jugées « non conformes » aux prescriptions minimales imposées par la Défense nationale. C'est-à-dire qu'un militaire sur sept a reçu un logement dans lequel il refuserait de s'installer s'il était cantonné en Belgique...

Ceci est un premier point qu'il faut mettre en avant. Parce que nous doutons que la Belgique se comportera de la même manière vis-à-vis des militaires allemands qui séjourneront dans notre pays, notamment dans le cadre du S.H.A.P.E....

Recensement par garnison

Vingt mille jeunes Belges sont dispersés, en Allemagne, sur un territoire qui correspond pratiquement à au moins plusieurs provinces belges. (n.d.l.r. Approximativement les deux-tiers du territoire belge).

En un mot comme en cent, il y a, en République fédérale allemande, vingt mille cent soixante-dix-neuf jeunes Belges

(n.d.l.r. Depuis la date de parution de cet article (4-6-67), le nombre de jeunes a augmenté de 1.108 unités (26-2-1969). Il s'élève actuellement à 21.300. Les milieux médicaux de l'armée estiment qu'environ 600 enfants naissent annuellement dans les hôpitaux militaires belges en R.F.A.)

qui sont loin de leur pays et qui le constatent tous les jours du fait de l'absence totale d'infrastructure adaptée à leur condition de jeunes, hormis ce que l'armée a pu faire en leur faveur en puisant dans ses budgets déjà insuffisants pour son propre entretien. Vingt mille cent septante-neuf jeunes qui, s'ils veulent profiter de ce dont leurs petits camarades allemands disposent et ainsi faire figure de « parent moins pauvre », affronteront journalièrement un risque de germanisation, déjà suffisant, à notre sens, du seul fait de la « cohabitation » (n.d.l.r. Nous constatons, pour notre part, que le risque de germanisation est fort minime en ce qui concerne les jeunes francophones).

Il n'en est pas de même pour les jeunes Flamands. Majoritaires dans les garnisons de l'Est, les militaires flamands reviennent plus rarement en Belgique et s'intègrent inévitablement — l'obstacle de la langue étant facilement franchi — au milieu ambiant. Dans certaines garnisons éloignées, le nombre de militaires ayant contracté mariage avec des femmes allemandes varie entre 25 et 30 %. La langue usuelle de ces ménages belgo-allemands est l'allemand dans la majorité des cas. Dans les familles belgo-allemandes où l'époux est d'origine francophone, la langue véhiculaire des enfants reste, par contre, le français.

Il ressort aussi d'un Gallup élaboré par les rhétoriciens de l'Athénée Royal de Rostath et appliqué à 100 élèves des classes de 1^{re} et de 2^{de} — l'âge moyen de ces élèves varie entre 17 et 19 ans — provenant de toutes les garnisons, que l'Allemagne reste pour la plupart d'entre eux un pays mal connu. Bien que 59 % de ces jeunes y résident depuis plus de 10 ans, 78 % n'ont jamais visité Bonn pourtant si proche et 90 % n'ont jamais vu Düsseldorf. Si, d'autre part, 64 % reconnaissent suivre généralement les programmes de la télévision allemande (dont la réception est certes meilleure), 15 % seulement fréquentent fort occasionnellement des clubs de jeunes Allemands.

Certes, le désir de rencontrer de jeunes Allemands est réel chez 90 % de nos élèves. Mais un triple obstacle rend ces rencontres difficiles. En premier lieu, les contacts organisés font totalement défaut. En second lieu, les élèves fréquentant l'enseignement secondaire sont soumis à un nombre hebdomadaire d'heures de cours tellement élevé qu'il leur est fort difficile de distraire quelques moments au profit de pareilles rencontres. Troisièmement, si, d'une part, les élèves internes vivent dans l'isolement du pensionnat, les élèves externes auxquels on impose chaque jour deux heures de transport en bus deviennent en fin de semaine fort casaniers. (51 % affirment passer leur temps libre chez eux).

Enfin, il apparaît que les facilités de transport, la gratuité de maints services offerts, une certaine prospérité matérielle et — avouons-le — une politique éducative qui ne les encourage pas à apprendre la grandeur et la servitude des responsabilités ont singulièrement émoussé leur enthousiasme, leur énergie, le besoin de joindre la curiosité à la connaissance.

Nos jeunes gens sont d'ailleurs fort soumis. Ils avouent avoir avec leurs parents des relations aisées (83 %), ne cherchant pas à participer à des mouvements de jeunesse dans leur garnison (77 %), reconnaissent posséder suffisamment d'argent de poche (82 %) et ne se livrent pas au cours des vacances à des travaux rémunérés (77 %).

Un début de germanisation impliquerait chez eux une patience et une énergie considérables et une volonté farouche de comprendre et de s'assimiler un monde nouveau. Nous ne croyons pas que cette germanisation soit à craindre.).

Loi belge pour la Belgique

Il est intéressant aussi de comparer l'évolution des populations scolaires des jeunes Belges en R.F.A. : En 1950, ils étaient 1.500 jeunes à avoir atteint l'âge d'école. En 1955, ils étaient passés à 6.500 ; en 1960, à 9.000 ; en 1962, à 13.500 ; en 1963, à 16.000 ; en 1964, à 17.500 ; en 1965, à 19.000 pour actuellement dépasser les vingt mille. Or, pour tous ces jeunes, intéressés également par le problème général des loisirs, qui se pose de plus en plus en fonction de la promotion sociale des populations, l'aspect « troisième milieu éducatif » qui intervient après la famille et l'école, prendra d'autant plus d'importance que les temps libres augmenteront.

En Belgique, nous disposons de patronages, de mouvements de jeunesse même politiques, de groupements de jeunes travailleurs.

En 1945, nous avons créé un Service national de la Jeunesse, qui fut doté (avec onze ans de retard) de son statut définitif. En 1963, ce service,

qui ne fut pas épargné par nos querelles linguistiques, fut rattaché à l'un ou l'autre des ministères de la Culture, tandis qu'un nouveau Conseil national de la Jeunesse tentait de trouver sa voie. Les autres aspects de notre législation pour les jeunes témoignent du manque d'unité de notre politique de la jeunesse : la protection des jeunes relève de la Justice ; le tourisme des jeunes du ministère du Tourisme ; les Centres de plein-air, de l'Œuvre nationale de l'Enfance, qui est un parastatal dépendant de la Santé publique ; la promotion sociale des jeunes travailleurs, suivant le cas, du ministère du Travail, de l'Agriculture, des Classes moyennes ; le détachement d'enseignants en faveur des organisations ou services de jeunesse est réglé par l'Education nationale et le ministère de la Défense nationale a également créé en son sein un secteur « Armée-Jeunesse ». Ajoutons-y tous les efforts qui sont déployés, tant sur le plan communal que provincial et qui, en Belgique, viennent pallier les effets de la dispersion ci-dessus, et l'on voit immédiatement avec quelles difficultés encore aggravées, ceux qui, en Allemagne, s'occupent bénévolement de nos jeunes, sont confrontés. Difficultés qui leur font dire que les lois belges sont toujours faites pour la Belgique, mais qu'en les discutant, notre pouvoir législatif oublie toujours ses administrés de République fédérale.

Les écoles

Il en fut de même en ce qui concerne le Pacte scolaire, indépendamment du droit à la liberté d'enseignement qui est garanti à tous les enfants de chez nous. Un seul athénée francophone a été ouvert pour tous ces enfants à Rösrath, près de Weiden ; un établissement similaire accueille les enfants flamands à Bensberg. Bien sûr, s'il ne s'agit, dans le domaine scolaire, que de locaux et d'espaces verts, beaucoup d'établissements belges pourraient jalouser l'installation de ces deux écoles. Mais il faut savoir que des enfants fréquentent ces établissements et leurs internats, alors qu'ils habitent par exemple à Cassel, c'est-à-dire à 250 km de là. Pour eux, le congé du week-end,

qui démarre le vendredi soir, exige la non-fréquentation d'au-moins trois leçons pour partir de Rösrath le vendredi midi et arriver dans la famille à la nuit tombante. Le dimanche, ces enfants quittent à nouveau leur domicile à midi et passent une demi-journée dans les trains ou dans les bus et, l'hiver, il n'est pas rare que l'état des routes les bloque sur des autoroutes où ils doivent alors être dépannés par les voitures particulières du corps professoral de l'école... L'enfant qui habite à Soest et qui ne peut pas, pour des raisons d'ordre familial, fréquenter l'internat, s'embarquera à 5 h. 30 chaque matin, pour franchir, en voiture, les 120 km qui le séparent de son athénée.

(n.d.l.r. « Vous pouvez être assurés que quoi que vous fassiez, aussi généreux que soit votre aide, les enfants belges d'Allemagne ne seront jamais des privilégiés au point de vue scolaire. » Ces paroles que le Lieutenant-Général Franck, Commandant en Chef des Forces Belges d'Allemagne, adressait à Monsieur le Ministre Dubois et à Monsieur De Brock, Directeur Général au Ministère de l'Education nationale néerlandophone, le 13 novembre 1968 à Weiden, nous rappellent que depuis près d'un quart de siècle l'insuffisance des locaux, l'instabilité du personnel enseignant et les transports trop longs sont annuellement une grande source d'inquiétude pour les autorités militaires et les responsables de l'enseignement belge en R.F.A.

Enfin, il y a toute l'armée des « étudiants frontaliers » qui doivent être inscrits, en Belgique, dans des établissements belges par nécessité « technique » : il n'est pas possible de suivre n'importe quelle branche d'enseignement en Allemagne, par exemple. Tous les lundis, trois wagons sont accrochés au train de Cologne, dans lesquels prennent place des enfants de Sichen, de Kassel, de Soest, de Dellbrück, etc. Ces enfants « coûtent » très cher : nous citerons le cas de ce capitaine de Soest, père de quatre enfants, qui paie mensuellement trois mille francs pour le logement d'un seul de ceux-ci, lequel fréquente les cours d'une école technique du pays de Liège où il n'y a pas d'internat.

Les ressources

L'armée — bien que ce ne soit pas son rôle — a voulu intervenir dans la limite de ses possibilités. Elle a organisé quelques clubs de jeunes, un district interfédéral de scoutisme, etc... et en janvier 1966, le général Melchior, en accord avec le chef d'Etat-Major général, a créé un « Service de la jeunesse belge en R. F. A. »

(n.d.l.r. Le Service Jeunesse F.B.A., centralisé dans le village belge de Harfen, dans la périphérie de Cologne, dispose d'un bâtiment assez attrayant qui abrite une bibliothèque centrale, cinq bureaux, des salles de réunions, des caves-ateliers où il entpose son matériel de sport et de bricolage.

Un officier (le Capitaine Beirens) coordonne les activités du Centre et en assume la gestion financière et administrative. Il est aidé dans sa tâche par quatre collaborateurs, dont un francophone.

Ses services forment des moniteurs et des monitrices, soutiennent les mouvements de jeunesse, les clubs de jeunes, les groupements sportifs, les centres de vie en plein air du secteur belge. Ils ont réparti quelque 12.000 livres dans 60 dépôts disséminés dans notre secteur et donnent au public belge par l'intermédiaire du « Journal du Corps » (un mensuel) et leur propre périodique « Info-1 » toute information utile concernant les activités et les possibilités du Centre. Enfin, ils gèrent un département d'affaires sociales visant surtout à protéger les droits des jeunes travailleurs belges employés dans le secteur économique allemand (leur nombre s'élève actuellement à 400 environ) et entretiennent avec les services de la jeunesse allemands et alliés des relations suivies qui ouvrent à nos jeunes d'intéressantes perspectives de contacts internationaux.

Il est fort difficile de mesurer dès à présent l'efficacité et le succès du Service Jeunesse F.B.A. Son infrastructure est récente, son budget limité, ses cadres régionaux mal fournis et encore insuffisamment formés. Ajoutons qu'il affronte des problèmes partiellement inconnus en Belgique. C'est ainsi, par exemple, que l'éloignement de certaines garnisons (Aix - Kassel : 325 km) rend maint contact fort difficile et que les cadres qu'il forme lui échappent partiellement, en raison du retour en Belgique des jeunes qui ont terminé ici leurs études secondaires.

Sa sujétion à de nombreux services civils et militaires (il a fait en 1968 l'objet de 14 questions parlementaires) et l'obligation dans laquelle il se trouve de tenir compte de certaines réglementations allemandes peuvent aussi, en bien des cas, alourdir sa progression.

Nous espérons vivement qu'il viendra à bout d'une certaine hypertrophie administrative, de l'indifférence des uns et de l'apathie des autres. Sa tâche est exaltante et difficile. Difficile, parce qu'une enquête du « Journal du Corps » du 1 juin 1967 au sujet des jeunes des F.B.A. nous révèle que cette indifférence et cette apathie ne sont point imaginaires. Le correspondant du journal écrit notamment : « Nous fûmes assez étonnés du peu d'intérêt suscité par notre enquête... Une enquête sur les indemnités d'éloignement ou sur les taxes de véhicules BZ éveillerait probablement plus d'intérêt... Autre constatation surprenante : la jeunesse

elle-même est restée muette à notre appel. Nos jeunes ne vivent cependant plus sous le joug de leurs parents ».

Tâche difficile aussi que celle du Service de la Jeunesse parce qu'un Gallup récent (cf. rem. 5) révèle que sur 100 jeunes gens et jeunes filles interrogés, 78 se plaignaient du manque d'organisation de leurs loisirs dans leur garnison et 77 se tenaient, d'autre part, éloignés des mouvements de jeunesse.

Que signifient ces chiffres, ces constatations ? Révélaient-ils que nos jeunes d'Allemagne forment des noyaux de moins en moins homogènes, peu sensibles aux activités de groupe et privés d'effectivité sociale ? Gardons-nous bien de tirer des conclusions trop hâtives, mais considérons plutôt que les enfants des militaires belges d'Allemagne sont, pour la plupart, victimes des fréquentes mutations parentales, qu'ils sont encadrés d'un corps enseignant généralement instable, qu'ils sont astreints à de longs déplacements et que le nouveau milieu belge et allemand dans lequel ils se fixent périodiquement, n'offre que de fragiles assises à leur besoin d'intégration au milieu social et physique ambiant).

Le 2 février suivant, le ministre M. Poswick, faisait parvenir à ce « service » une lettre du 21 décembre 1966 de ses collègues MM. Wigny et Van Elslande (un document rare, les deux ministres ayant signé un document établi uniquement en langue française !) lui accordant la reconnaissance officielle « au même titre que les services provinciaux de jeunesse ».

Or, parce que ce service est considéré comme « provincial », il est entendu qu'il doit tirer de sa « province » les revenus qui doivent lui permettre de vivre. Alors, en Allemagne, on se demande à quelle députation permanente, à quel conseil provincial il faut s'adresser ?

— Voici une preuve supplémentaire, nous a-t-on dit, qu'en Belgique, on ignore sciemment que nous sommes une population belge à l'étranger, qui ne bénéficie pas des revenus normaux d'une population belge en Belgique. Nous ne disposons pas du produit d'une taxe sur le personnel occupé, ni sur la force motrice, ni sur les spectacles, etc... Dès lors, l'un de nous a, dernièrement, posé la question suivante aux représentants de nos provinces belges : Seriez-vous d'accord d'amputer une partie de vos budgets « jeunesse » au profit du service de la R.F.A. et au prorata du nombre de jeunes de vos provinces dont il s'occupe en Allemagne ? Nous n'avons évidemment reçu aucune réponse. Et pourtant, nous payons aussi nos taxes dans les communes belges où nous sommes domiciliés mais où nous n'habitons pas...()

Avant de terminer cette revue de la situation de nos jeunes en Allemagne, voulons-nous un autre exemple que la loi belge n'est faite que pour la Belgique ?

La Croix-Rouge a accepté, à l'époque, de se substituer aux pouvoirs spéciaux et communaux afin

d'assurer la gestion d'une vingtaine de bibliothèques scolaires en Allemagne. Elle s'est acquittée de cette charge, pendant des années, avec beaucoup de dévouement. Jusqu'à ce qu'elle eut appris que le service jeunesse de R.F.A. avait un statut provincial ! Quelle fut alors sa réaction ? Puisque, dit-elle, ce service a maintenant le pouvoir public qui lui manquait, nous estimons que notre mission est terminée. C'est logique. Mais cela n'arrange rien. La Croix-Rouge propose au pouvoir militaire de lui remettre toutes ces bibliothèques à compter du 1^{er} mai prochain. Elle donne les livres, mais elle retire son permis : or, le service « Jeunesse » d'Allemagne est une province sans moyens. L'armée n'a pas, de son côté, un personnel auquel elle peut confier des tâches de bibliothécaire. Qui risque, une nouvelle fois, d'en faire les frais, sinon les jeunes ?

(n.d.r. Une anomalie assez surprenante dans l'éducation des jeunes Belges résident en République Fédérale d'Allemagne n'a pas été soulignée par le Correspondant du Soir.

Nous pensons en l'occurrence à l'indifférence de nos grands élèves à l'égard de l'apprentissage des langues en milieu autochtone.

Beaucoup de jeunes de Belgique — servis en ce domaine par des organismes officiels et privés, confessionnels ou non — cherchent en période de vacances à s'évader vers le pays dont ils étudient la langue et la culture.

Depuis de nombreuses années, hélas, il semblerait que les vacances d'été de nos jeunes Belges d'Allemagne n'aient d'autre but que de leur permettre une évasion insouciance vers les pays du soleil. Rares sont les séjours en Angleterre, plus rares encore (!) les séjours linguistiques dans des familles ou des centres d'enseignement allemands. Même la Hollande n'attire qu'un nombre fort réduit de nos élèves.

Or, les armées alliées et la République Fédérale entretiennent des services d'échanges de jeunes efficaces et peu coûteux).

Nos jeunes d'Allemagne subissent la germanisation, du fait qu'à vivre dans un milieu, ils en absorbent les caractéristiques. Pour certains, cela semble peut-être « sympathique ». Les jeunes que nous avons rencontrés, eux s'en plaignent. Mais ils n'ont pas beaucoup de possibilité d'y échapper. Même quand ils rentrent en Belgique, disent-ils, ils sont encore dans l'impossibilité de « parler » à de petits amis parce qu'ils ne se connaissent pas et qu'ils ne se comprennent plus.

— Nous sommes une génération de transplantés, nous a déclaré un jeune, qui sommes chez nous lorsque nous ne sommes nulle part et qui ne sommes nulle part lorsque nous sommes dans notre pays...

La protection des jeunes

La loi belge a prescrit que la jeunesse doit être protégée. Elle a mis en place tout un dispositif qu'on appelle la loi Vermeylen du 8 avril 1965, laquelle accorde une aide importante aux jeunes Belges qui en ont besoin et leur garantit un traitement efficace aux points de vue médical, psychologique et social. Or en Allemagne, on se demande comment les « comités » installés en faveur des jeunes pourront, en toute conscience, prendre position vis-à-vis du milieu spécifique de R.F.A. Outre que la loi n'a pas précisé quel comité d'arrondissement de Belgique est habilité à y accomplir des « missions spéciales », on ne voit pas bien comment une autorité judiciaire pourrait faire appel, par exemple, au comité de protection de la jeunesse de Bruxelles pour exécuter une mission à Soest.

Bref, nos militaires d'Allemagne n'ont pas l'impression que leurs 20.000 enfants jouissent, en R.F.A., de toutes les garanties accordées aux jeunes Belges. Des discussions visant à défendre les intérêts de ces mineurs d'âge sont en cours. Mais en attendant, l'exemple ci-après reste sans solution : un jeune Belge de Weiden, médiocre dans des classes d'Allemagne et moins brillant encore dans une école technique de Belgique, est rentré récemment en Allemagne pour chercher du travail. Il s'est heurté à la barrière de la langue. Il traîne aujourd'hui les rues... Et aurait-il même été premier de classe qu'à son retour dans sa famille, il n'aurait pas trouvé, en Allemagne, quoi que ce soit qui eût pu le renseigner, ne fût-ce que sur l'équivalence des diplômes...

Bensberg, la privilégiée

Bien sûr, il existe, en Allemagne, des municipalités qui ont consenti, généreusement, un gros effort en faveur de nos jeunes. A Bensberg, par exemple, le général Verlinden, qui y commande l'état-major divisionnaire, et son adjoint, le colonel Tonneau, ont obtenu de l'autorité locale un subside de 40.000 marks, destiné au drainage d'un terrain devant servir à la pratique du foot-ball. D'autres crédits ont également été accordés pour l'installation d'un terrain de jeux. En juillet et en août prochain, l'autorité militaire installera un camp complet où les jeunes de l'endroit pourront accueillir deux cents adolescents de l'athénée de Marchin, lesquels seront transportés en Rhénanie grâce à la collaboration de la Force aérienne. C'est le volet « politique de contact avec le pays ».

A Spich, d'autre part, un jeune éducateur, M. Alexandre (qu'attend-on pour en détacher un ou deux semblables au profit du service de la jeunesse des F.B.A. ?) s'occupe avec un dévouement admirable d'une maison de jeunes. Mais c'est le seul établissement du genre de toute la région de Cologne dont il est encore séparé par quarante kilomètres de route !

Ailleurs, ce sont des enclaves. Comme celle de Siegen, par exemple, qui ne dispose même pas d'un relais TV pour raccrocher la garnison à la nation. Büren, Cassel, Arolsen, Soest, Neheim, Arnsberg, Lüdenscheid, etc... sont dans le même cas. Et parfois, là où quelque chose existe, ce peut être notamment un plancher troué qui menace de s'effondrer, des plafonds qui croulent, des tuyaux de feux raccrochés avec des ficelles...

Une soirée avec les jeunes

A Spich, nous avons passé une soirée à la Maison des jeunes avec une « clientèle » constituée par 90 p. c. d'étudiants et par 10 p. c. de travailleurs d'organismes paramilitaires ou d'industries locales.

Avec les premiers, nous avons côtoyé un malaise général, celui du niveau scolaire. On a beaucoup parlé de l'athénée de Rösrath, dirigé par M. Bottriaux, et de celui de Bensberg, confié à M. Fuchs, deux établissements dont les jeunes vantent la qualité de l'enseignement qu'ils y trouvent, mais que tous préféreraient quitter... alors qu'ils reconnaissent que l'arrivée de M. Bottriaux, par exemple, a déjà « fortement amélioré la situation ».

On se plaint des dortoirs qui, comme on s'en doute, ont été conçus par des militaires et non par des enseignants. Les filles ne se plaisent pas à l'internat qui, pour les mêmes raisons, n'a jamais été destiné à recevoir des jeunes filles. On critique le personnel enseignant qui, s'il tend actuellement à se stabiliser, fut assez hybride jusqu'il y a peu. Bref, on agite toutes sortes de réclamations qu'on entretient à domicile, dans un milieu qui a subi la « déformation militaire » et dont la solution est rendue plus difficile du fait de la dispersion des parents et de la rareté des contacts. Ceci, c'est le côté psychologique qui, par la suite de la politique de mutation des militaires, explique qu'on s'adresse à des enfants n'ayant jamais habité dans « la maison de papa » et ne s'étant jamais assis dans le « fauteuil de papa ». Tous ces jeunes vivent dans l'anonymat. Ils sont, en quelque sorte, devenus des adolescents, moralement restés en culottes courtes...

Nous avons aussi parlé, par exemple, des écoles primaires et gardiennes de Düren. Cette année, on y enregistre un déficit de six classes. L'année prochaine, ce déficit passera de huit à neuf classes. L'armée, une nouvelle fois, a été amenée à pallier la carence de l'Education nationale : des baraquements ont été aménagés, tout comme un local de divertissement a trouvé à s'installer entre une salle d'escrime pour militaires et l'aumônerie protestante. Dans cette dernière pièce, aménagée dans l'endroit le plus isolé de la localité, les crédits ont manqué pour doter les jeunes d'un robinet d'eau courante, d'un chauffage et d'installations sanitaires décentes...

Les loisirs

Ceci nous amène aux loisirs. On voit ce qu'ils peuvent être dans certaines garnisons. Partout, ces loisirs témoignent de la pauvreté des moyens. A part quelques maisons de jeunes et quelques clubs de « moins vingt », qu'offre-t-on aux Belges d'Allemagne pour se distraire ? Il y a d'abord le cinéma belge où le film varie chaque jour mais où les enfants ne sont admis que le lundi, avec tout ce qu'un tel système comporte comme projection de bons et de mauvais films. Une fois par an, on organise une séance Welfare. Ensuite, il reste les cafés allemands ou certaines manifestations culturelles allemandes auxquelles il est rare que les jeunes Belges s'intéressent du fait de l'obstacle de la langue — quelles que soient les connaissances des indi-

vidus — et de la psychologie de groupe en vertu de laquelle on préfère « rester entre Belges ».

Ainsi donc, la Belgique a envoyé des militaires en Allemagne, mais elle n'a pas suffisamment pensé à toutes les situations qui pouvaient en résulter. La première conséquence est que les enfants de ces militaires ont le sentiment d'être loin de leur patrie. Que deviendront ces enfants plus tard ? Des militaires peut-être, pour la plupart d'entre eux : (n.d.l.r. Il semblerait, au contraire, que les fils des militaires belges d'Allemagne ne soient pas particulièrement attirés par le métier des armes. Sur 141 jeunes gens qui ont obtenu à l'Athénée Royal de Rürath leur diplôme d'humanités, 4 seulement ont choisi de continuer leurs études à l'E.R.M.).

Relevons, par ailleurs, que l'armée n'a jamais estimé devoir inclure l'A.R. de Rürath dans la liste des établissements secondaires où elle organise des conférences d'information. Un jeune sous-lieutenant y fut dépêché pour la première fois en 1967. L'expérience ne fut pas renouvelée).

— Que voulez-vous que nous fassions, nous ont dit ceux que nous avons questionnés ?

Et le cercle vicieux recommencera. Leurs propres enfants à eux naîtront dans des hôpitaux militaires, dont ils fréquenteront d'abord la crèche, puis la pouponnière, comme c'est le cas à Cologne. Dès l'âge de trois ans, ils seront peut-être conduits dans une consultation de nourrissons et ils seront confiés à une des huit infirmières qui, actuellement, ont, seules, la charge de tous les nourrissons belges d'Allemagne. A leur entrée à l'école primaire, ils subiront une inspection médicale scolaire à l'hôpital du Corps, où ils seront confiés à un médecin qui n'a pas reçu la formation exigée par la loi belge. S'ils ont de la chance, ils rencontreront peut-être l'une des trois assistantes sociales qui, pour toute l'Allemagne, ont d'abord été nommées à l'usage des militaires. Ils ignoreront que ces examens médicaux auront été possibles parce que l'armée consent bénévolement une dépense qui, en Belgique, serait chiffrée annuellement à deux millions. Pour leurs tests d'orientation scolaire, ils reviendront en Belgique, parce que peu de licenciés en psychologie ont accepté de s'enrôler. S'ils font partie de ces trois pour cent de handicapés intellectuels qu'on dénombre chaque année, ils risqueront d'être irrémédiablement perdus. Le service de santé de l'armée fera, bien sûr, tout ce qu'il pourra, mais parviendra-t-il à soigner tous ces enfants, alors qu'il existe d'abord pour des militaires ? (n.d.l.r. Le Service de Santé des Forces Belges d'Allemagne a fait au cours des deux dernières années des efforts considérables pour

que l'inspection médicale scolaire soit aussi complète et aussi efficace que possible.

Les parents et les enseignants quelque peu attentifs à cette évolution récente du régime des soins de santé prodigués aux familles des F.B.A. n'auront pas manqué de remarquer que des infirmières agréées par l'Œuvre Nationale de l'Enfance ont été attachées à chaque garnison. Des centres de consultations pré-natale, pour nourrissons et pour enfants de 3 à 6 ans fonctionnent dans tout le secteur belge. Nos médecins pratiquent systématiquement la détection de la phénylcétonurie (non encore obligatoire en Belgique) et bientôt, celle de la galactosémie sera généralisée.

Des cours ont été donnés à l'issue desquels les médecins chefs de service de garnison ont pu obtenir du Ministère de la Santé publique le brevet officiel d'inspecteur médical scolaire. Parents et enseignants (ces derniers désormais obligatoirement soumis à un examen de dépistage des maladies contagieuses) ont été et sont toujours instamment invités — par le truchement du carnet médical) à participer à l'action médicale entreprise. Signalons aussi le passage dans toutes les garnisons d'un car radio-photomobile et surtout la création de deux centres psycho-médico-sociaux bien organisés.

Nous n'avons fait qu'esquisser cette vaste opération médicale et sociale, mais quiconque voudra bien prendre la peine d'en approfondir les différents aspects ne pourra s'empêcher de rendre à ses promoteurs et surtout au Colonel-Médecin A. Paquay, cheville ouvrière de cette action d'envoie, l'hommage très vif qui leur revient.

C.S.

Aujourd'hui, en Allemagne, les responsables du Corps font plus que leur possible. Mais l'art du possible n'est pas une solution définitive.

Alfred DEROUX.



journal	titre de l'article	
1 Alumni	Article signé Ph. de Soignies	1950
2 De Beiaard	Plechtige prijsuitreiking in het koninklijk Atheneum te Rösrath (photo)	8-7-67
3 De Bond	Scholen in Duitsland	14-4-67
4 Bond Kroostrijke Gezinnen	Belgisch Onderwijs in Duitsland	9-8-63
5 La Dernière Heure	Ces inconnus d'Allemagne	11 au 19-5-64
6 Gazet van Antwerpen	a. C.U.R.O. organiseert pedagogische studiedagen voor Belgische leraars	16-6-65
	b. Geen inmenging van leger in school-aangelegenheden	16-12-65
	c. Pedagogisch-Syndikaal week-end van het Belgisch Onderwijs in Duitsland	17-5-66
	d. Belgische scholen in Duitsland	17-3-67
	e. Nieuwe school voor B.S.D.-Kinderen	24-10-67

articles traitant de l'enseignement belge en république fédérale allemande (1948-1969)

7 Grenz-Echo	a. Die belgische Schule in Aachen (10 enfants allemands à l'école d'Aix)	12-7-64
	b. Mehr als 20.000 Kinder in den belgischen Schulen Deutschlands	18-8-67
8 Kölner Stadt-Anzeiger	a. Im Gespräch : José Rihoux	1-7-65
	b. Freizeit auf belgisch (Interessante Ausstellung ist auch den Soestern zugänglich)	20-3-67
	c. V.H.S. beteiligte sich an belgischer Ausstellung	20-3-67
	d. Deutsch für Belgier	19-11-68
9 Kölnische Rundschau	Belgische Kinder erholen sich bei Sport und Spiel (Im Sportzentrum der Belgier Ferienzentrum für 160 Kinder eingerichtet)	26-7-66

journal	titre de l'article	
10 Neue Rheinzeitung	Soldaten als Kindermädchen. (Belgier richteten in Münstersdorf ein Ferienzentrum ein. Mehr Kontakt zur Bevölkerung ?)	20-7-66
11 Het Laatste Nieuws	a. De taaltoestand in de Belgische scholen in Duitsland. Te weinig Vlaamse hoofdonderwijzers.	20-11-62
	b. Uitbreiding van het Belgisch Onderwijs in Duitsland.	8-7-63
	c. Belgisch Atheneum in Duitsland wordt hersteld.	24-9-63
	d. Het Belgisch Onderwijs in Duitsland : Overbevolkte Scholen	20-6-65
	e. Voortaan nederlandstalig Atheneum te Bensberg	24-6-65
	f. Nederlandstalig Atheneum verhuist naar Bensberg	10-8-65
	g. Schitterend Kerstfeest in het Koninklijk Atheneum te Rösrath	24-12-65
	h. Onderwijs en vrije tijd doen vraagstukken rijzen bij de Belgen in Duitsland	5-12-67
12 La Libre Belgique	—	27-12-46
	—	18-10-51
	—	26-1-63
	Dix enfants allemands	18-1-64
	—	12-8-64
	—	22-12-64
13 Le Ligueur	Familles belges en Allemagne	14-4-67
14 Het Nieuwsblad	Belgisch Onderwijs in Duitsland. La-rock geeft misstanden toe. Maar zal ze blijkbaar niet doen verdwijnen	21-11-62
15 Nieuwe Gids	Vruchtbare pedagogische studiedagen te Keulen	21-5-63
16 Le Peuple	a. Remous à l'Athénée de Rösrath	26-2-63
	b. L'Enseignement belge en Allemagne fête l'Inspecteur-Préfet Nicolas	2-6-64
	c. Les activités des enseignants socialistes belges en Allemagne	28-6-64



17 Pourquoi Pas ?

18 De Standaard

- d. Un pays arriéré. (Dix enfants allemands à l'école d'Aix) 13-8-64
- e. Ecoles belges en Allemagne 10-12-66
- f. L'expansion du réseau scolaire belge en Allemagne 23-12-68 et 21-1-69

Jusqu'en Allemagne 15-11-63

- a. Het Belgisch Onderwijs in Duitsland. Senator Gheysen wenst volledig antwoord. Nieuwe parlementaire vraag aan Larock 22-11-62
- b. Belgisch Onderwijs in Duitsland. C.U.R.O. onderschrijft splitsing volgens taal. Belangrijk syndikaal en pedagogisch week-end te Keulen. 4-12-62
- c. Belgisch Onderwijs in Duitsland. Splitsing : de gezonde oplossing. Het antwoord dat Minister Larock schuldig bleef. 20-2-63
- d. Rösrath blijft uitdagen. 12-4-63
- e. Onaanvaardbare toestanden te Rösrath 16-4-63
- f. Voor de Vlamingen, nog altijd hetzelfde « Distribution des prix » in Rösrath. Tweetaligheid, maar dan alleen in het Frans... 29-6-63
- g. Onaanvaardbaar manoeuvre 1-8-63
- h. Beslissing van het kabinetsraad : Belgisch Onderwijs in Duitsland wordt 1 September gesplitst 3-8-63
- i. Onderwijs in Ossendorf 6-8-63
- j. Rösrath nog niet gesplitst 18-9-63
- k. Belgisch Onderwijs in Duitsland : Minister Janne saboteert regering. Splitsing volgens taalstelsel op de lange baan 24-10-63
- l. Belgisch Onderwijs in Duitsland. Splitsing werd eindelijk gepubliceerd. In Rösrath wordt geen opvoeding gegeven 25-10-63
- m. Vrij-geplumeerden worden in Rösrath geweerd. Vlaams prefekt moet katholiek zijn 26-10-63
- n. En Rösrath ? 1-11-63

- o. Rösrath blijft eentalig Frans 2-3-11-63
- p. Le Peuple en Rösrath 7-11-63
- q. Rösrath heeft Vlaams Prefekt 10-12-63
- r. C.U.R.O. -Duitsland kongresseert 13-12-63
- s. C.U.R.O.-kongres in Keulen : Wij maken het Vlaams in Duitsland zelf 17-12-63
- t. Siegen (état des autobus) 19-3-64
- u. In Rösrath Franstalig Atheneum blijft wanorde heersen 1-4-64
- v. Rösrath (splitsing doorgevoerd) 3-4-64
- w. Afscheid van Rösrath (départ de M. Nicolas) 27-5-64
- x. Linksen willen blijkaar maar kleine schooloorlog 27-28-6-64
- y. Prijsuitdeling Vlaams Atheneum te Rösrath 2-7-64
- z. Belgisch Onderwijs in West-Duitsland in nog steeds zorgenkind 24-11-64
1. Het Belgisch Onderwijs in Duitsland 17-5-66
2. Militaire schoolbus 14-6-67
3. Kinderen Belgischer Militairen voelen zich nergens meer thuis 11-8-67
4. Kinderen Belgischer Militairen voelen zich nergens meer thuis 12-8-67
5. Kinderen Belgischer Militairen voelen zich nergens meer thuis 14-8-67
6. Geen leraars ? 13-10-67

19 Le Soir

- a. M. Vos inaugure une école pour enfants d'officiers et sous-officiers belges à Bad-Godesberg 26-1-47
- b. M. Huysmans et le Colonel De Fraiteur inaugurent l'Athénée belge de Bad-Honnef 9-11-47
- c. L'Athénée (belge) en Allemagne. (inauguration) (Petite Gazette, p. 1) 24-2-54
- d. Enseignement en Allemagne 25-10-63
- e. Printemps à Rösrath 4-3-67
- f. Quelle est la situation en Allemagne des 20.000 enfants de nos militaires ? 4-5-4-67

journal	titre de l'article		articles relatifs à la situation des jeunes belges d'Allemagne (1967)	
	g. On nous écrit : Les jeunes Belges en Allemagne fédérale	5-6-67		
	h. Inauguration à Bensberg d'une école pour les enfants des F.B.A.	20-10-67		
20 Siegener Zeitung	Belgische Jugend wünscht freundschaftliche Kontakte. Schulfeier der Rubenschule mit deutschen Gästen. Siegens Prämien verteilt	25-6-62	Ce tableau a été dressé par le service de la jeunesse FBA	
21 Soester Stadt-Anzeiger	Belgische Kinder lernen zwei Sprachen. Besuch in Soests « Ecole Baudouin I »	21-12-63	1 Le Soir	La situation des jeunes Belges en RFA 18-2-67
22 Het Volk	a. De opvoeding der Belgische Kinderen in B.S.D.	6-6-65	2 Vers l'Avenir	Le Service Jeunesse pour les 20.000 enfants de militaires en FBA 20-2-67
	b. Bij de Belgen in Duitsland	27-8-65	3 Le Peuple	Il y a 20.000 jeunes Belges en FBA 24-2-67
	c. Belgisch Onderwijs in Duitsland. Studieweekend voor de christelijke leerkrachten.	14-12-65	4 Le Soir	a. Quelle est la situation des 20.000 enfants de nos militaires en FBA ? 4-4-67 5-4-67
	d. In het Koninklijke Atheneum te Rös-rath (Duitsland) kerstfeest der leerlingen op moderne wegen	24-12-65	5 Le Soir	La Croix-Rouge et le Service Jeunesse FBA 28-4-67
	e. Het Belgisch Onderwijs in Duitsland	25-8-66	6 Le Soir	Toujours la situation des militaires en RFA 5-67
	f. Het Belgisch Onderwijs in Duitsland	1-5-67	7 Le Soir	On nous écrit : Les jeunes Belges en RFA 5-6-67
23 Westfalenpost	a. So gestalten die Belgier sinnvoll ihre Freizeit	18-3-67	8 Remous (Journal de la MJC « Carrefour »)	Reportages sur la jeunesse belge en RFA 67
	b. Eifrig bei der Arbeit (photo)	20-3-67	9 Journal du Corps	Les FBA et la jeunesse — Le Centre de Jeunesse FBA février 67 juin 67
24 Zending (tijdschrift voor officieren)	Onderwijstoestand bij de Belgische militairen		10 Le Ligueur	Familles belges en Allemagne 17-3-67
25 Z M	Een mes in de rug	3-2-66	11 La Libre Belgique	Pour les enfants de civils et de militaires belges qui séjournent en Allemagne (échange de jeunes OTAN) 8-11-67
26 Historique du 1er Corps d'Armée	Athénée - 3 photos + texte explicatif p. 32 (non daté) Ecole primaire Sous-Lieutenant Jacques Debatty		12 F. M.	Les FBA Jeunesse 29-11-67
27 Die Belgischen Streitkräfte in Deutschland	Vortrag von Generalleutnant A. Crahay, Oberbefehlshaber der Belgischen Streitkräfte in Deutschland vor der Deutsch-Belgischen Gesellschaft (14. 2.64) « Das Schulwesen bei den belgischen Streitkräften. » p. 6		13 F. M.	Les FBA une dixième province 8-11-67
			14 Le Ligueur	Familles belges en Allemagne 22-6-67
			15 F. M.	Les FBA une dixième province 29-11-67

vingt ans
d'enseignement belge
en r.f.a.



sommaire

pages

4	Liminaires.
8	Préface.
12	Les premiers pas (1946-1948)
18	Histoire de l'Athénée Royal de Rösrath (1948-1968).
40	Arbres et fleurs du parc de l'Athénée.
42	Organisation des études et perspectives après les différents cycles.
48	Méthodes et programmes.
73	Membres du Corps enseignant, du Personnel administratif et du Service de santé.
82	Nos visiteurs.
87	Nos anciens élèves.
94	Palmarès sportif.
96	Quelle est la situation, en Allemagne, des 20.000 enfants de nos militaires ?
106	La presse et nous.
114	Notre centre psycho-médico-social.
116	Rösrath à l'entrée du Pays de Berg.
128	Historique de l'enseignement primaire belge en Allemagne.
172	Activités parascolaires à Rösrath.
178	Les fêtes commémoratives.
182	Postface.